



Logements sociaux Montant des redevances

Année universitaire 2018/2019 (Version MAJ le 23/07/2018)

Résidence I

Type de logement	Type de chambre	Nombre de chambres	Surface utile par locataire ¹	Redevance ²	Dépôt de garantie
Chambre ³	Jumelée	248	14m ²	408,00 €	400,00 €
Chambre	Individuelle	73	14 m ²	418,00 €	400,00 €

Résidence II

Type de logement	Type de chambre	Nombre de chambres	Surface utile par locataire	Redevance	Dépôt de garantie
C5 et C6 ⁴	Jumelée	224	18 m ²	495.00 €	400,00 €
C5 et C6	Individuelle	98	20 m ²	542.00 €	400,00 €

Résidence III

Type de logement	Type de chambre	Nombre de chambres	Surface utile par locataire	Redevance	Dépôt de garantie
T1 ⁵	Individuelle	92	20 m ²	486,00 €	400,00 €
T1 bis ⁶	Double	23	41 m ²	986,00 €	800,00 €

Résidence IV

Type de logement	Type de chambre	Nombre de chambres	Surface utile par locataire	Redevance	Dépôt de garantie
T1	Individuelle	767	De 19 m ² à 29m ²	De 444,00 € à 643,00 €	400,00 €
T1 PMR ⁷	Individuelle	7	De 25 m ² à 29 m ²	De 613,00 € à 678,00 €	400,00 €
C2 ⁸	Individuelle	134	De 22 m ² à 30 m ²	De 547,00 € à 720,00 €	400,00 €
C3 ⁹	Individuelle	174	De 20 m ² à 29 m ²	De 519,00 € à 692,00 €	400,00 €

¹ La surface utile par locataire correspond à la surface détenue par le locataire, c'est-à-dire, la surface de sa chambre plus la surface attribuée à ce locataire dans les espaces communs.

² La redevance est la somme du loyer, des charges et des prestations, hors APL.

Les APL (aides au logement), si elles sont demandées et obtenues, peuvent représenter entre 200 et 250€. Elles seront versées directement à Césal et déduites de la redevance.

³ Chambre : chambre individuelle (1 personne) avec salle de bain et une cuisine commune à l'étage.

Chambres jumelées (2 chambres 1 personne) partageant la salle de bain et une cuisine commune à l'étage.

⁴ C5 et C6 : colocation de 5 ou 6 personnes où chaque appartement se compose de 1 (colocation de 5) ou de 2 (colocation de 6) studios individuels et de 2 paires de chambres jumelées (salle de bain et kitchenette communes par paire).

⁵ T1 : studio de 1 personne regroupant une chambre (1 lit) avec un coin cuisine et une salle de bain.

⁶ T2 : studio de 2 personnes regroupant une chambre (2 lits) avec un coin cuisine et une salle de bain.

⁷ PMR : logement configuré pour une personne à mobilité réduite.

⁸ C2 : colocation de 2 personnes regroupant deux chambres, une salle de bain et un séjour/cuisine.

⁹ C3 : colocation de 3 personnes regroupant trois chambres, une salle de bain et un séjour/cuisine.